



TUPIN ET SEMONS

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 01 juin 2016 – Session Ordinaire

COMPTE RENDU

Présents : ALIAS Thierry – BASSIER Franck – BERNARD Stéphane – CELLARD Annick – DAUBREE Martin – DEGACHE Jean - GERIN Pascal – LAGER Alain – MOUNIER Mireille – ALLEMAND Nathalie – SCHERRER Carine.

Excusés : BASSET Maxime, PALLAS Gérald, Charles TARDY, Daniel JAMET

Rapporteur de séance : Alain LAGER

Ouverture de la séance à 20h00

1- Approbation Conseil Municipal du 23 mars 2016

Le compte rendu de la séance du 23 mars 2016 est approuvé à l'unanimité des présents

2- Délibération concernant l'approbation de la modification apportée aux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du 18 mars 2016 prise par le Comité du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier acceptant l'adhésion, à compter du 1^{er} janvier 2017 des Communes de STE FOY L'ARGENTIERE et de MONTROMANT et à compter du 1^{er} janvier 2018 des communes de BUSSIERES et de STE AGATHE DE DONZY, et demandant la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette modification envisagée par le Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, en date du 18 mars 2016 :

- Approuve la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical conformément à la délibération du Comité Syndical du 18 mars 2016.
- Prend acte que les adhésions seront effectives à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les communes de STE FOY L'ARGENTIERE et de MONTROMANT et à compter du 1^{er} janvier 2018 pour les communes de BUSSIERES et de STE AGATHE EN DONZY.
- Soumet au visa de dépôt en Préfecture, la présente délibération.

3- Délibération subvention à Centre Hospitalier de Condrieu

Le conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 200 € au Centre Hospitalier de Condrieu.

4- Commission Bâtiment : point de l'avancement

4-1 Chronologie des différentes actions

Faisant suite au dernier conseil du 10 février 2016, les actions suivantes ont été réalisées ou engagées :

- Remise et validation de l'APS (Avant Projet Sommaire) le 29 février 2016
- Ordre de service de l'APD (Avant Projet Définitif) initié le 01 mars 2016
- Les permis de construire ont été déposés le 28 mars 2016
Nota : nous rencontrons une difficulté administrative sur le dossier « Locaux techniques et appartements » à Tupin pour un problème d'alignement avec l'habitation voisine
- Nouveau recadrage a été nécessaire quant à ce projet sur Tupin, face à notre cahier des charges d'origine, à savoir Etudes d'un bâtiment à énergie passive suivant réglementation RT 2020
S'inscrit pleinement dans la loi de transition énergétique
- Différentes réunions tripartites (Equipe architecturale, cabinet Amome et Commission travaux communale) ont permis d'avancer sur la finalité du projet global
- Une réunion de finalisation avant APD s'est déroulée le 27 avril, affinant les derniers détails.
- La remise de l'APD a eu lieu le 23 mai 2016
On se doit de préciser que cette réunion n'a pas été synonyme de sérénité
Le groupement d'architecte n'a pas démontré une bonne coordination entre ses différents partenaires sur leur prestation, qui à ce stade est d'une importance majeure.
- La « Commission Travaux » communale accompagnée du cabinet Amome s'est réuni le 30 mai, en posant de suite la problématique du point précédent
A acté le besoin d'une convocation du responsable groupement, à savoir l'architecte lui-même, qui est venu nous rejoindre séance tenante
Nous lui avons fait part de nos griefs et de nos craintes, lui demandant un plan d'actions immédiat pour les lever dans les plus brefs délais.
- L'état français a débloqué une aide de 2 Milliards d'Euros pour une aide aux collectivités locales
Ceci dans le cadre d'un plan de relance de l'économie locale

S'inscrivant en plein dans cet objectif, nous (Pascal GERIN, Jean DEGACHE et Alain LAGER) avons rencontré le Sous-Préfet du Rhône afin de présenter et soutenir notre dossier, et ce à la date du 30 mars 2016.

Hors, il se trouve qu'il y a changement de Sous-Préfet, et comme nous sommes en France, il semblerait qu'il y ait « Impossibilité de transmission »

- Mais comme nous sommes à Tupin et Semons, donc persévérant, nous allons re-présenter notre dossier à l'échelle du Département, dans les jours qui viennent.

4-2 Planning à venir

- Remise de la phase PRO – DCE (PROjet – Dossier Consultation Entreprise) le 06 juillet 2016
- Consultation des entreprises à partir de cette date
- Instruction des permis de construire doit être terminée au plus tard fin août
- S'enchaîne derrière un délai de recours de deux mois
- Action de démolition à Tupin est en cours de finalisation (besoin d'une réunion de lancement afin d'éclaircir quelques points (surface à désamianter et mesures de protection habitation voisine)

4-3 Action du jour

Délibération à prendre sur :

- Validation de l'APD (Avant-Projet Définitif)
- Coût définitif des travaux
- Rémunération du Maître d'œuvre

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents les 3 délibérations ci-dessous

5- Commission PLU : point de l'avancement

La commune de Tupin et Semons a finalisé son PADD (projet d'aménagement et de développement durable) qui sera présenté au conseil municipal du 7 septembre 2016. Celui-ci définit la politique d'aménagement de la commune pour les dix prochaines années. Il est encadré par les schémas définis par les différentes collectivités qui se superposent sur le territoire de Tupin et Semons : Parc du Pilat, Scott des rives du Rhône, CCRC, etc..).

Il prévoit l'intégration de nouveaux habitants en favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle ; en effet le parc de logements actuels est composé à 95% de maisons individuelles, peu accessibles aux jeunes et familles monoparentales. L'implantation de ces nouveaux logements se fera en densifiant les bourgs existants, et notamment le bourg de Tupin.

Les déplacements seront optimisés en prévoyant une jonction avec la Via Rhona, des cheminements piétons, et une aire de co-voiturage.

Le développement urbain devra également préserver le cadre paysager, les espaces naturels, et les éléments patrimoniaux remarquables, afin de conforter et développer l'activité touristique.

Enfin les activités économiques du territoire, essentiellement tournées vers l'agriculture seront préservées en gelant l'urbanisation du foncier agricole.

Dans le bourg de Tupin, il est prévu l'implantation de commerces, et projeté la création d'une zone d'activité.

Ce Padd sera voté par le conseil municipal en septembre 2016, et sa philosophie s'imposera alors à toute nouvelle construction. Il sera présenté aux habitants, lors d'une réunion publique, en octobre. Il sera ensuite décliné sur chacun des territoires de la commune afin d'aboutir au Plan Local d'Urbanisme en 2017, qui définira le développement de Tupin et Semons pendant les dix prochaines années ; il faudra alors recommencer.....

6- Mission d'AMO pour le suivi des études et suivi des marchés de Prestations Intellectuelles

Monsieur le Maire suggère que dans la cadre de la restructuration des équipements publics communaux, le Conseil Municipal devra faire appel à une Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO), pour le suivi des études et suivi des marchés de prestations intellectuelles. Pour cela il fait appelle à AMOME CONSEILS domicilié à VAULX EN VELIN, 36 rue Rabelais, dont le montant de la commande s'élève à 24.565,00 € HT soit 29.478,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Adhère à la suggestion de Monsieur le Maire et décide de solliciter une mission d'Assistante à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi des études et suivi des marchés de prestations intellectuelles pour cela il retient AMOME CONSEILS domiciliés à VAUL EN VELIN, 36 rue Rabelais, ainsi que le montant de la commande de 24.565,00 € HT soit 29.478,00 € TTC**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

7- Prix et qualité du service public d'eau potable

Monsieur le Maire présente et commente le document
Lequel document est disponible en mairie

8- Questions Diverses

• Point urbanisme

Monsieur le Maire énumère les demandes de permis de construire réalisées depuis le dernier Conseil Municipal ainsi que les déclarations préalables.

• Part communal Eau et Assainissement

Les tarifs applicables pour la commune sont :

- Part communale eau : consommation 0,1067 € HT/m³
- Part communale assainissement : prime fixe 16 € HT/abonné = conso 0,55 € HT /m³

• Point sur l'évolution des regroupements des collectivités locales

Monsieur le Maire donne le point sur l'évolution des regroupements des communautés de communes. L'ensemble des 11 communes ont décidé de former un groupe d'un représentant par commune. Il sera aussi consulté un

cabinet pour animer ce groupe. Cette mise en place est prévue début septembre.

• **Panneaux de signalisation**

Monsieur DEGACHE informe le Conseil que les panneaux de signalisations sont arrivés. Un prestataire sera pris pour la pose de ceux-ci.

• **Travaux église + fossés Bajarde**

Monsieur DEGACHE informe le Conseil que les travaux de drainage de l'Eglise ont été réalisés et que le cout s'élève à 6.800 €. Il annonce que prochainement le fossé de la Bajarde sera amélioré afin d'éviter de dégrader le bas-côté.

• **SIVU**

La déléguée Mme CELLARD fait le point sur la piscine de Loire/Rhône. Lors de la rentrée prochaine, chaque association s'engage à son tour à nous présenter un projet de spécificité et non de concurrence commerciale à des horaires ou les adhérents sont très nombreux et ou la sécurité est laissée pour compte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30

Prochain conseil le 7 septembre 2016